

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N° 56 octobre 1993

- p. 2 La Providence de Rigaud, maison d'enfants
Jean-Baptiste d'Allard.
Marguerite-V. FOURNIER
- p. 4 Etre maître d'école vers 1850 Marcoux...
quand les parents payaient le charbon et
l'instituteur.
Gérard AVENTURIER
- p. 11 De Forez Infanterie au 14e R.P.C. :
les héritiers successifs du régiment de Forez
(1684-1966).
Joseph BAROU
- p. 14 La vie montbrisonnaise il y a quarante ans.
André MASCLE
- p. 16 Transaction pour la reconstruction de Sainte-Anne,
annexe de Moingt (19 mars 1722).
Philippe POUZOLS
- p. 19 Boisset-les-Montrond : histoire d'eaux...
Marie GRANGE
- p. 22 Bibliographie forézienne.
Claude LATTA

VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social de Montbrison
(abonnements) Rue Puy-du-Rozeil
42600 MONTBRISON

Directeur de la publication : Claude LATTA

Courrier-coordination : Joseph BAROU

Comité de rédaction : Gérard Aventurier, Claude Beaudinat, Michel Blanc,
Danièle Bory, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean Guillot,
Philippe Pouzols.

Dépôt légal : 4e trimestre 1993.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique
de la Loire, St-Etienne.

LA PROVIDENCE DE RIGAUD, MAISON D'ENFANTS JEAN-BAPTISTE D'ALLARD

On désigne toujours à Montbrison sous le nom de "Providence de Rigaud" le bel immeuble dominant la ville des hauteurs de Rigaud dont l'appellation actuelle est "Maison d'enfants Jean-Baptiste d'Allard".

En lui donnant, il y a une trentaine d'années, le nom de son fondateur, le conseil d'administration de la maison rendait un hommage tardif à un gentilhomme forézien grand bienfaiteur de notre cité qui, en 1836, s'était plus particulièrement intéressé au sort des orphelines pauvres. Il avait fait construire à grands frais sur un terrain lui appartenant un vaste bâtiment pour les accueillir et les héberger jusqu'à leur majorité en les rendant capables de gagner leur vie. Ce fut d'abord par le tissage de la soie et la fabrication de la dentelle, puis par des travaux de lingerie.

Ainsi naquit la Providence sous la direction des Soeurs de Marie-Joseph dont il est bon de rappeler l'historique. Nous devons ces renseignements à notre ami Jo Barou qui eut dernièrement le plaisir de rencontrer un groupe de ces religieuses venues à Montbrison.

LES SOEURS DES PRISONS

La fondatrice de l'ordre se nomme Anne-Marie QUINON. Elle est née le 8 septembre 1799 à Saint-Priest dans la banlieue de Lyon, sixième enfant d'une famille de petits commerçants.

A l'âge de dix-huit ans, le 26 septembre 1817, elle est reçue comme "Charlotte" à la prison Saint-Joseph de Lyon. Les "Charlottes" étaient des femmes qui, à Lyon, formaient une société charitable consacrée à la visite des prisonniers. Elles constituaient une petite communauté et vivaient dans la prison. En 1819 elles étaient affiliées aux Soeurs Saint-Joseph.

En avril 1820, Anne-Marie QUINON prend le voile et devient Soeur Saint-Augustin. En 1824, à vingt-cinq ans, elle devient supérieure de la communauté résidant à la prison Saint-Joseph de Lyon.

C'est en 1824 que les Soeurs Saint-Joseph arrivent à la prison de Montbrison. Elles devaient rester chez nous cent quarante-neuf ans de 1824 à 1973, date de leur départ définitif.

Outre leur présence à la maison d'arrêt, elles avaient beaucoup d'autres activités. On les rencontrait au "Bureau de bienfaisance municipal" dans leur maison du Calvaire, distribuant aux indigents de la soupe et des bons de pain... On les voyait aussi à l'église Saint-Pierre où elles accomplissaient diverses tâches matérielles, celle de chaisière en particulier... Mais elles

excellaient aussi à l'ouvrage où elles initiaient les jeunes filles à des travaux de broderie et de lingerie...

On les appelait aussi plus communément les Soeurs de la Providence. Nous les avons bien connues avec leurs amples jupes noires auxquelles s'accrochaient parfois trois ou quatre bambins avides de protection... Leurs voiles noirs soulignés d'un trait d'azur... Le bandeau blanc éclairant leur visage... Nous avons connu aussi la triste cohorte des orphelines tout de noir vêtues elles aussi, descendant deux par deux de Rigaud pour se rendre à la messe à Notre-Dame.

Leur seule coquetterie était une médaille suspendue à un ruban de couleur variant suivant leur âge : rouge pour les petites, vert ou bleu pour les moyennes, violet pour les plus âgées !...

Religieuses et orphelines faisaient en quelque sorte partie du paysage montbrisonnais aussi l'annonce de leur départ, au début de 1973, jeta-t-elle la consternation dans notre cité. On multiplia les démarches pour les conserver, mais ce fut en vain ; on se heurta à une décision irrévocable, motivée, comme tant d'autres, hélas ! à notre époque par le manque de vocations religieuses. Celles qui restaient furent rappelées à la maison-mère du Dorat (Haute-Vienne) et affectées aux prisons qu'elles servaient encore (celles de Fresnes, Fleury-Mérogis, le dépôt de la Préfecture de Police de Paris, la Centrale de femmes de Rennes, Cahors...). C'est pour cela que l'ordre avait été fondé, les maisons d'enfants et autres établissements de bienfaisance ne venaient qu'après...

Depuis 1973 il n'y a plus à Montbrison de Soeurs de la Providence mais la maison de Rigaud existe toujours. Avec une nouvelle direction et un personnel qualifié elle continue à recevoir des enfants confiés soit par la Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) soit par le tribunal à la suite de problèmes familiaux. Il y en a actuellement une cinquantaine.

1967 a vu la création d'un lycée d'enseignement technique élevé sur le terrain de Rigaud à proximité de la Maison d'enfants. Il est fréquenté par plus de deux cents élèves qu'il prépare à des carrières sanitaires et sociales. A la Maison d'enfants comme au lycée, le nom de Jean-Baptiste d'ALLARD est à l'honneur... Et c'est justice.

Un autre nom qui devrait l'être c'est celui d'Anne-Marie QUINON, la fondatrice des Soeurs de Marie-Joseph. Pourtant personne ne sait qu'après une vie de dévouement et de prière, elle a voulu venir finir ses jours à Montbrison, dans la maison de l'ouvrage du Calvaire où elle meurt le 4 août 1859 dans une chambre près de la chapelle. Elle a été inhumée le 7 août 1859 au Dorat.

Le groupe de religieuses que Jo Barou y a rencontré il y a quelques jours venait dans notre ville comme en pèlerinage... Ne serait-ce pas un nom à ajouter au florilège des saints qui, à travers les âges, ont protégé Montbrison?

Marguerite-V. FOURNIER

ETRE MAÎTRE D'ÉCOLE VERS 1850 A MARCOUX

quand les parents payaient le charbon et....

l'instituteur

Quand une organisation et une vie scolaire se sont-elles installées à Marcoux ? Les fondements de l'enseignement y remontent vers les années 1830. L'histoire de l'école ne manque pas son rendez-vous avec Marcoux puisque c'est en 1833 que la loi Guizot obligea les communes à entretenir une école publique. Le registre matricule de l'école publique de garçons, l'un des plus intéressants de la circonscription de Montbrison, retrace les premiers tâtonnements de la scolarisation. Vers 1830, plus sûrement vers 1833, le premier enseignant est M. Girandet, frère du curé, suivi de M. Gouttesoulard. Vers 1838, un instituteur public enseigne au bourg tandis qu'au hameau de Goutterelle, Mme Combréas fait l'école aux filles et aux garçons. Elle "*sait lire, un peu écrire et un peu compter*" ; son niveau d'instruction correspond au plus bas degré du brevet de capacité distingué par la loi du 28 juin 1833¹. A partir de 1843, une seconde école s'ouvre au bourg : Mme Marie Moulin enseigne aux filles le catéchisme, leur apprend à coudre et à tricoter. Elle reçoit une subvention de la commune. Depuis 1836 et jusqu'en 1843, un instituteur titulaire du brevet élémentaire, Pierre Denis, est responsable de l'école de garçons. Le collègue qui lui succède s'appelle Merle, un nom qui est associé dans la mémoire du village à toute une lignée d'enseignants.



DEUX ÉCOLES A MARCOUX

Que fait un inspecteur de l'enseignement en prenant son poste ? Hier comme aujourd'hui, il enquêtait sur le potentiel en élèves, en locaux de ses écoles et recueillait diverses informations sur leurs maîtres. C'est un questionnaire de ce type qu'envoie le 1er août 1849 le nouvel inspecteur de la Loire, M. David. Investigation bien légitime de l'administration scolaire créée par une ordonnance du 26 février 1835, tant le contrôle des écoles par des fonctionnaires indépendants des autorités locales et préfectorales avait été inexistant avant Guizot². L'enquête est adressée de manière significative au maire ; l'inspecteur craint que "*puisés à d'autres sources, ces renseignements n'aient pas toute l'authenticité désirable*"³. Des réponses vagues sont fournies sur la fréquentation. A l'école de filles, la plupart des élèves payantes "*appartiennent à la montagne de Marcoux*" dont les chemins sont souvent "*impraticables en hiver*".

De véritables informations, en revanche, nous sont apportées sur les maîtres d'école, sur leurs rétributions et leurs autres fonctions. Il faut d'abord expliquer pour des mentalités modernes pourquoi une école publique peut être tenue par une congréganiste, la soeur Moutarde. La loi de 1833 a écarté l'enseignement des filles

¹ CF. Antoine Prost : HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE 1800-1967. L'auteur considère qu'un brevet des maîtres était une formalité sans efficacité réelle, tant que la formation des instituteurs n'était pas organisée.

² L'année suivante, le nouvel inspecteur du département, M. Arquillière, envoie les mêmes demandes de renseignements.

³ CF. Archives de la Diana, liasse 1T3, Marcoux, qui comprend quarante-deux documents numérotés.

contre les vœux de Guizot et pour des raisons budgétaires. Elle garde le silence sur la nature des maîtres communaux, ce qui permet aux municipalités "*de choisir entre les maîtres laïques et congréganistes*"⁴. Les institutrices laïques, qualifiées ou non, sont rares à recruter. Il faut donc bien avoir recours aux congrégations pour étendre l'instruction des filles, en retard par rapport à celle des garçons⁵. L'emploi des congréganistes dans les écoles publiques ne décroîtra qu'en 1867 avec la loi Duruy qui prône la laïcisation et qui prévoit une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants.

La différence de statut des maîtres de Marcoux, laïc et congréganiste, entraîne pour eux des traitements dissemblables. Dans l'enquête de l'inspecteur David, le traitement annuel fixe de l'instituteur Merle est déclaré à 200 F et le montant de la rétribution scolaire qu'il perçoit à 127 F. La soeur de l'école de filles n'a aucun traitement fixe et elle reçoit des parents une somme variable. Le logement et le mobilier sont fournis gratuitement, selon la loi, à l'instituteur laïc. La religieuse est logée dans une chambre dont le loyer est payé par les principaux habitants de la commune, y compris le curé. Le mobilier lui a été donné par un Marcousain.

L'instituteur laïc est dans une situation précaire, mais qui n'est pas dépendante du curé. Contrairement à la génération précédente, il n'a plus à être chantre, sacristain, agent de la fabrique paroissiale, rubriques encore prévues par le questionnaire. Sa formation à l'École Normale de Montbrison de 1840 à 1843 et l'obtention du Brevet élémentaire dont on étudie les matières en première année améliorent sa position sociale. Merle a pourtant des revenus peu enviables, inférieurs à 400 F, qui le classent dans la catégorie des instituteurs les plus mal payés. A la fin de la Monarchie de juillet, 20 % seulement des instituteurs gagnent moins de 500 F⁶. La commune de Marcoux, "*la plus pauvre du canton*" selon les affirmations de son maire, s'est limitée à une contribution de 200 F, le plus faible versement autorisé. On comprend pourquoi Merle, qui n'est pas secrétaire de mairie, recherchera d'autres revenus. La loi Falloux portera le traitement minimum des instituteurs à 600 F, l'Etat et le département complétant à concurrence de cette somme le versement de la commune accru de la rétribution scolaire⁷. Un maître célibataire peut vivre; le père de famille, Merle a eu un fils en 1848, n'a pas le nécessaire.

La condition de l'institutrice congréganiste est pire, presque misérable. Dans un lettre du 4 janvier 1851 au Recteur départemental, le maire, M. De Campredon, défend la municipalité contre toute accusation de mauvaise volonté : "*Tout ce que nous avons pu faire pour l'institutrice, nous l'avons fait.*" Le Conseil Municipal a fait voter une somme de 48 F pour son logement. La fabrique paroissiale lui fait remettre 50 F pour le blanchissage du linge de l'Eglise. "*c'est peu de choses, reconnaît le maire, en égard surtout aux qualités vraiment édifiantes de cette institutrice,*" même si le Préfet a accordé "*une graciosité*" de 36 F et si les parents font quelques petits cadeaux. Retenons également que les deux écoles se répartissaient les élèves par sexe et les maîtres par statut. Cette partition n'a-t-elle pas perduré au XXe siècle, à travers l'habitude suivie dans certaines communes, comme Verrières et Saint-Bonnet le Courreau, d'envoyer préférentiellement les garçons à l'école publique et les filles à l'école privée ?

4 Georges Weill : HISTOIRE DE L'ÉCOLE LAÏQUE, PARIS, 1925.

5 Il existait en 1816 environ 880 congrégations féminines vouées à l'instruction. CF. Françoise Mayeur : HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION EN FRANCE, tome III, p.340.

6 CF. Antoine Prost, op. cit., p. 140. Les instituteurs gagnent en moyenne 500 F par an : en 1845, 16 000 gagnent

600 F ou plus, 15 000 entre 500 et 599 F, mais 8 000 moins de 500 F.

7 Tel est l'engagement pris par le Recteur du département, en octobre 1850, auprès du maire de Marcoux.

UNE SOURCE DE CONFLITS : LA RETRIBUTION SCOLAIRE

Pas moins du quart du dossier, principalement sous la forme de listes d'élèves, traite de la rétribution.

Qui la paie d'abord ? Tous les parents d'élèves des écoles publiques qui ne sont pas considérés comme des indigents. En 1849, à l'école de garçons, elle concerne 29 enfants sur 46 inscrits ; en 1850, 31 sur 51 ; en 1852, 32 sur 49, soit au total, en moyenne 63 % de payants. Plutôt, à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, l'enseignement congréganiste privé n'a pas obligation jusqu'aux années 1860 de percevoir la rétribution.

A quel taux est-elle fixée ? A Marcoux, de 1849 à 1853, le montant et la répartition des taux sont les suivants : 18,1 % d'enfants payaient 0,75 F par mois, 50,5 % payaient 1 F et 31,4 % payaient 1,50 F. Le taux variait selon que l'élève apprenait à lire ou à écrire. Le taux le plus élevé devait correspondre au dernier degré de l'instruction primaire avec l'apprentissage du calcul et de notions d'arpentage⁸.

Qui la fixe ? La commune ne traite plus en position de force avec l'instituteur, comme sous la Restauration pour en arrêter le montant. Même si elle en détermine encore le taux, elle doit subir les pressions de l'administration. Au début de 1852, le recteur demande au maire de ne pas céder "*à un abaissement abusif*" de la rétribution et d'oeuvrer à son harmonisation entre les communes, en tant que délégué cantonal.

Qui la recouvre ? La loi Guizot décide qu'elle serait payée dans la forme des contributions publiques, c'est-à-dire recouvrée par le percepteur. Vaine prescription puisque la loi Falloux la renouvelle. Mesure encore inappliquée à Marcoux : Merle dresse un état de la rétribution perçue par lui-même du 1er mai 1849 au 1er mai 1850⁹. Malheureusement pour lui, dès 1851, une nette distorsion apparaît entre ce qu'il déclare à la Préfecture avoir reçu, 110,50 F, et les sommes communiquées au maire par les parents, 189,50 F. Le constat de cette "erreur", soit 78 F, sera suivi d'autres écarts : 126 F en 1852, auquel il faut ajouter 14,50 F de charbon pour 1851 et 1852 perçus à tort pour les enfants de l'Hospice. Un certain climat de suspicion s'installe naturellement, ce qui secrète un conflit plus larvé qu'ouvert. Toute une série de griefs sont nourris contre Merle, mis par écrit et rassemblés sur plusieurs notes au commencement de 1852.

- 1) L'instituteur "*a perçu sans autorisation la rétribution scolaire en 1851 et 1852, en violation de la loi du 15 mars 1850*" (loi Falloux).
- 2) "*Le compte qu'il a rendu de cette contribution n'est point exact.*"

⁸ A la différence de l'enseignement mutuel qui menait de front la lecture, l'écriture et le calcul, l'enseignement simultané répartissait malgré son nom, ces trois apprentissages sur trois classes ou trois sections successives. Cf. Antoine Prost, op. cit., p. 118.

⁹ Signe d'une tutelle plus étroite de l'administration scolaire, Merle envoie "*en serviteur très humble et très obéissant*" une liste des élèves payants et indigents au sous-inspecteur de la Loire. Deux ans après l'institution de l'inspecteur départemental, rapidement surchargé, on lui adjoint en 1837 un sous-inspecteur qui préfigurait l'inspecteur primaire affecté à un arrondissement.

- 2) *“Le compte qu’il a rendu de cette contribution n’est point exact.”*
- 3) *“Il a constamment évité de présenter au Maire, pour le viser, le rôle matricule qu’il doit tenir en disant qu’il ne tenait que de simples notes.”*
- 4) *“Il n’a donné au Maire aucun avis de la partie du cours de ses élèves qui quittaient l’école.”*
- 5) *“Il a voulu exiger en 1852 d’un père de famille, nommé Combre André du bourg, un mois d’école que celui-ci ne devait pas. Depuis, ce père de famille n’envoie plus son fils à l’école.”* Il existe également une contestation sur le taux de la rétribution : 1 F a été réclamé au lieu de 0,75 F. Différend difficile à éclaircir : le taux de 0,75 F avait été appliqué en 1851 et la durée de fréquentation en 1852 -cinq ou six mois ?- est discutée.
- 6) *“L’instituteur a exigé des enfants de l’Hospice qui allaient à l’école 50 centimes par an pour le chauffage”.* Le montant qui a été soumis au Maire par Merle le 9 septembre 1852 n’est pas révisé, mais le principe de la gratuité totale pour ces enfants est enfreint.
- 7) *“Pendant les mois d’hiver des années 1851 et 1852, il a fait l’école tous les soirs à sept ou huit jeunes gens de la commune ; il a reçu de chacun d’eux 1,50 F par mois et n’a point parlé dans ses comptes de ce produit.”* Exploration qui semble relever aujourd’hui de l’inquisition financière, mais tous les revenus de l’instituteur en exercice doivent être connus afin de calculer le complément versé par l’Etat.
- 8) Enfin, manifestation inévitable de la tension entre la municipalité et l’instituteur, il lui est reproché d’avoir dit au cours d’un dîner chez le curé : *“Les membres du Conseil municipal signent en blanc tout ce que le Maire leur présente.”*

Sur le plan comptable d’abord, la mairie organise un dispositif plus rigoureux et respectueux de la loi. Pour 1852, pour 1856 et sans doute pour les années intermédiaires, la perception de Boën établit des états techniques fixant le montant des rôles, les dégrèvements et les situations de recouvrement. Un instituteur pouvait difficilement dresser un document de ce type sous la forme de rôle matricule. Les écarts de “trésorerie” reprochés à Merle émanent de diverses sources non concordantes ; c’est le cas en particulier pour l’année 1852. A travers les documents accessibles, et notamment les brouillons de lettres du maire, il apparaît que la municipalité n’a finalement pas formalisé et porté ces accusations devant une instance disciplinaire. Si tant ait été prouvée la culpabilité de Merle, il n’y a pas eu désir de la réprimer de la part des notables, chargés au sein du conseil communal de surveiller le bon ordre dans les écoles. Merle était loin de réunir en 1851 les 600 F que lui attribuait annuellement la loi Falloux. Vraisemblablement, un compromis a été trouvé entre les intérêts de l’enseignant et de la commune. François Merle sera nommé en 1853 à Lézigneux où il fera une longue et très satisfaisante carrière jusqu’à sa retraite, en 1886, à l’écart de... Marcoux où ses descendants, instituteurs à leur tour, accompliront la plus grande partie de leurs services.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Les enfants pauvres vont-ils à l'école ? L'ordonnance de 1816 avait édicté que les enfants indigents devaient recevoir gratuitement l'instruction primaire, sans être assortie de moyens financiers. Le comité communal, encore en place en 1850, doit vérifier si les enfants pauvres reçoivent un enseignement gratuit. Pour l'école de garçons de Marcoux, la commune se plie à cet effort : 17 élèves exemptés en 1849, 20 en 1850, 19 en 1851, 27 en 1852, 17 en 1853. Les états d'indigents préparés par Merle servent, pour cette fois, de base sûre aux décisions de la municipalité.

	Nombre d'enfants indigents fixé par le C. M.	Nombre d'enfants de l'Hospice de Montbrison	Nombre d'enfants pris volontairement	Enfants exemptés de rétribution
1848 - 1849		10	?	?
1852	17	7	3	27
1853	9	5	3	17

En 1856, il y a reflux de la gratuité : 14 élèves sur 26 indigents seront admis gratuitement. La liste en est dressée par le maire et le curé, soumise au Conseil municipal et approuvée par le Préfet. Le nombre d'enfants de l'Hospice de Montbrison, placés dans des familles de Marcoux, est à souligner¹⁰ :

en 1848 : 13

en 1853 : 5

en 1851 : 3

en 1855 : 7

en 1852 : 7

Le pourcentage d'élèves exemptés, 40 %, est comparable au taux national, 39 % en 1850. Marcoux est une commune, pauvre, pas "*peut-être la commune la plus pauvre du département*" comme se le demande M. de Campredon et aussi une commune accueillante.

A quelle période de l'année fréquente-t-on le plus ? On rentre à l'école de garçons le plus souvent en décembre (44 % en 1849), y compris le 15 décembre ; on en sort le 1er avril (42 %) pour ce qui est des enfants soumis à la rétribution. Les mois de forte fréquentation sont logiquement les mois d'hiver : janvier et février par tous les inscrits, mars par les trois quarts des enfants. Octobre est aussi peu fréquenté que juin. Pour les élèves payants, la durée de fréquentation s'élève à cinq ou six mois : en 1851, 26 % sont scolarisés cinq mois, 37 % pendant six mois, 15 % pendant 8 mois et un élève pendant dix mois (est-ce le fils de l'instituteur ?). Ces pourcentages honorables ont été pris sur 36 élèves payants.

¹⁰ Sur la question plus large, des enfants abandonnés, CF. Joseph Barou : LES ENFANTS ABANDONNÉS EN FOREZ DE LOUIS XV À LA III^e RÉPUBLIQUE, Village de Forez, 1990.

A quel âge fréquente-t-on le plus ? Nous manquons de données renouvelées d'année en année. On fréquentait de cinq à quinze ans, avec des pics soutenus à neuf, dix, onze et douze ans.

Quel taux de fréquentation par rapport au taux de la Loire ? Dans le département vers 1850, pour la population enfantine de 5 à 15 ans, ce taux est évalué à 50 %¹¹. On relève à Marcoux les naissances suivantes :

1840 : 20	1844 : 21	1848 : 29
1841 : 20	1845 : 29	1849 : 23
1842 : 20	1846 : 18	1850 : 34
1843 : 19	1847 : 26	1851 : 28

Marcoux compte, en 1850, 738 habitants. Le taux de natalité, 26,7 ‰ y était le triple du taux actuel. De 1829 à 1853, on peut retenir une population moyenne de 49 garçons scolarisés par an. Le pourcentage de filles scolarisées n'était en 1850 que de 85,2 % par rapport aux garçons. En appliquant dans l'absolu ce rapport à Marcoux, on peut supputer un effectif de 41 filles, sans tenir compte de la répartition par sexe des naissances. Une population globale de 90 élèves, en regard d'un effectif potentiel sur dix classes d'âge de 268 enfants, ne représente qu'un niveau de scolarisation de 33 %. C'est un taux inférieur de moitié à celui de la Loire, mais plus avancé que celui du Massif central.

Quels habitants de Marcoux comptent des ancêtres parmi les garçons écoliers en 1850 ? L'intérêt pour l'histoire de M. Joannès Laffay, agriculteur et maire actuel de Marcoux, sa connaissance de la généalogie, de ses concitoyens nous ont permis de recenser les descendants de ces écoliers résidant à Marcoux. Il s'agit des familles BEAL, CHAZAL, CHAZELLES, COMBRE, DEVAUX, DUCLOS, DUPUY, DURRIS, GAURAND, LAFFAY, MASSON, MORIN (BEAUREZ), MOULIN, PERSATRE, ROCHE, VERDIER, VERNIN.



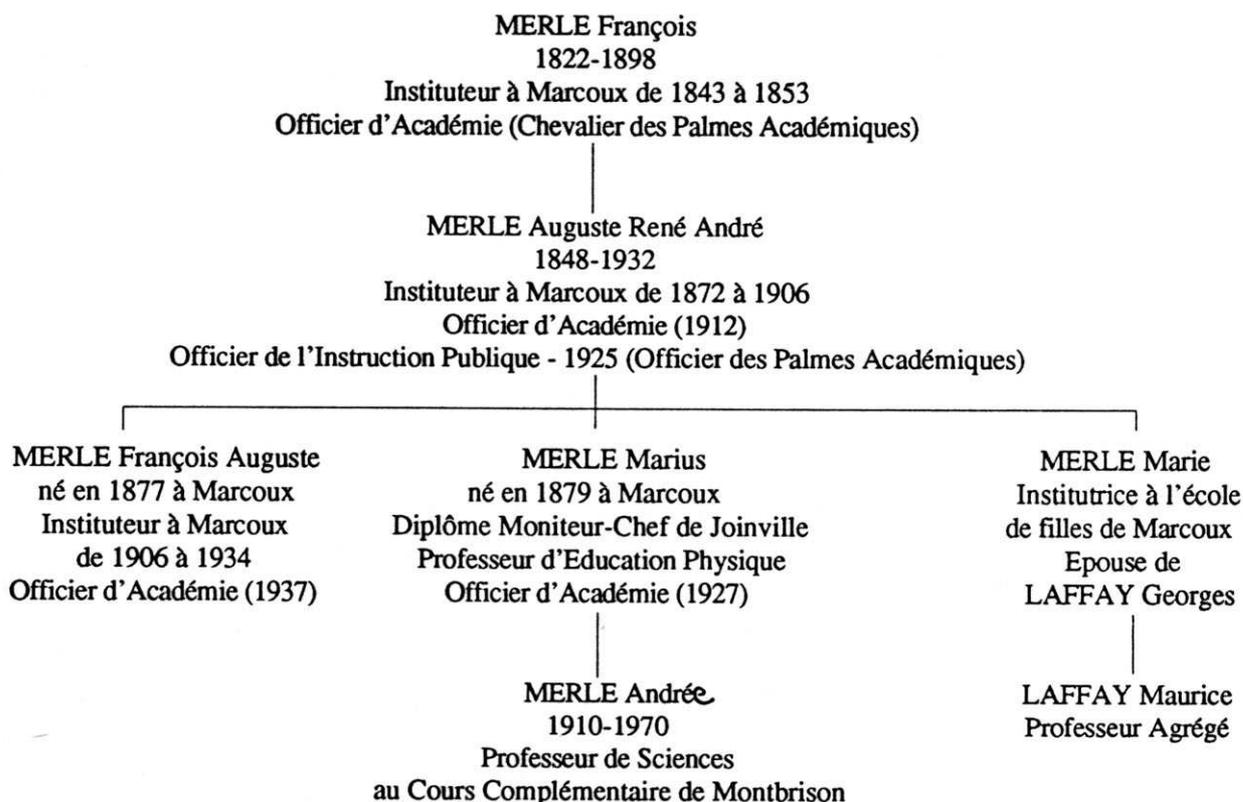
LES MERLE : UNE GRANDE LIGNEE D'ENSEIGNANTS

Les instituteurs Salvat, de 1853 à 1854, Dubouis de 1854 à 1856, Perrin de 1856 à 1872 succèdent à François Merle. Ils sont tous pourvus du Brevet élémentaire. Le remplacement de Dubouis, en octobre 1856, pose un cas de figure qui illustre les luttes d'influence entre les notables locaux et l'administration scolaire. La municipalité a l'intention de confier l'école communale de garçons à un religieux. Qu'est-ce qui l'en détourne ? Sans doute, la réponse de l'Inspecteur d'Académie, le 21 septembre 1856, qui brandit des arguments financiers : un maître laïque ne coûtera à la commune que le logement et une contribution de 200 F ; pour un maître congréganiste, l'Etat et le département n'apporteront aucun complément. Finalement, la municipalité prendra délibération pour choisir un instituteur sur la liste d'aptitude dressée par le conseil académique. Au vu de cette délibération, l'inspecteur d'académie, autorité nouvellement créée en 1854, adresse un rapport au Préfet. Et c'est en octobre 1856 que le Préfet nomme par arrêté "*le sieur Perrin Jean-Claude instituteur communal à Marcoux.*" Les représentants départementaux de l'instruction se sont affirmés ainsi par rapport aux autorités locales et les ont influencées pour le choix de leur instituteur.

¹¹ CF. HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION EN FRANCE, tome III, p. 328.

Perrin restera seize ans en poste à Marcoux en ouvrant la voie à deux générations de Merle : le fils de Merle François, Merle Auguste, et son petit-fils, Merle François Auguste, qui font carrière à Marcoux jusqu'à leur retraite, le premier de 1872 à 1906, le second de 1906 à 1934. En moins d'un siècle, de 1843 à 1934, trois générations de Merle ont enseigné à Marcoux pendant 72 ans. Malgré la disgrâce subie à Marcoux, le père fondateur de cette lignée d'enseignants devait lui transmettre le goût du métier qu'il sut bien servir en étant récompensé à Lézigneux par l'obtention des palmes académiques. Son fils et son petit-fils méritèrent la même distinction. Tous les trois ont contribué à une mutation dans la reconnaissance de leur profession, par l'élévation du statut de maître d'école communal au statut d'instituteur qui symbolise, selon Antoine Prost, le passage d'une étiquette descriptive à la valorisation d'une mission. Les héritiers de leur nom ne dérogeaient pas à cette tradition de passion et d'excellence dans l'enseignement. Peut-être les uns et les autres considèrent avec quelque malice amusée les difficultés que rencontre l'appellation moderne de professeur des écoles pour supplanter le titre d'instituteur !

Gérard AVENTURIER



De Forez Infanterie au 14e Régiment de Parachutistes de Choc :

LES HERITIERS SUCCESSIFS DU REGIMENT DE FOREZ

(1684 - 1966)

Notre province a donné son nom à un régiment des armées du roi. Après la Révolution, le souvenir de "Forez" s'est perpétué dans différents corps jusqu'à une époque récente (1966). Nous avons donc regroupé ici quelques notes concernant le Régiment du Forez et ses "descendants", pensant qu'elles pourraient intéresser quelques historiens locaux bien que ces corps n'aient gardé que fort peu de liens avec la province qui avait fourni la première dénomination.

1684 : LE PREMIER REGIMENT DE FOREZ

Forez (Infanterie) est, selon A.-P.-J. Amiot¹, la dénomination d'un régiment créé en 1684. On sait qu'il y avait une sorte de préséance et que chaque formation, suivant son ancienneté, se voyait attribuer un rang. Forez marche primitivement au 81^e rang de l'Infanterie française, puis passe successivement, suivant les suppressions ou les créations de corps, au 79^e rang en 1687, au 78^e en 1720, à nouveau au 79^e en 1750, au 69^e en 1762, enfin au 68^e en 1771. Le 26 avril 1775, Forez infanterie est incorporé dans Angoumois.

1776 : DEDOUBLEMENT DE BOURBONNAIS

Le nom de la province est bientôt repris pour un deuxième régiment qui n'a pas de rapport avec le précédent. Par ordonnance du 25 mars 1776, le régiment du Bourbonnais est dédoublé. Deux de ses bataillons forment le régiment de Forez qui prend rang immédiatement après lui. Bourbonnais est un régiment fort ancien, créé en 1597 à partir de bandes de Montferrat, cependant il n'est dénommé Bourbonnais qu'à partir de 1673. Forez Infanterie bénéficie de cette ancienneté et se retrouve à la 14^e place.

"Placé en conséquence au 14^e rang, quoique l'ancienneté de Bourbonnais ne donnât à celui-ci que le rang de 15^e mais comme depuis longtemps Bourbonnais et deux autres corps de même arme changeaient alternativement de rang, chaque année, il se trouva précisément que ce dernier, marchant alors le 13^e fut maintenu tel par ordonnance du 19 février 1777, laquelle décidait

¹ A.-P.-J. Amiot, "Dictionnaire généalogique des corps militaires", Paris 1821, tome 1, ouvrage manuscrit déposé au Service Historique de l'Armée, Vincennes.

que les corps cesseraient de changer de rang, et qu'ils continueraient d'occuper celui qu'ils avaient en 1776². De 1779 à 1783 Forez-Infanterie fait campagne aux Indes.³

LA 14e DEMI-BRIGADE

Avec la Révolution les régiments perdent leurs noms traditionnels pour ne conserver qu'un numéro d'ordre reprenant leur ancien rang. Le 1er janvier 1791 Forez infanterie devient donc le 14ème régiment d'infanterie.

En exécution de la loi du 26 février 1793, le régiment devient ensuite la 27e demi-brigade de bataille tandis que son deuxième bataillon forme la 28e demi-brigade. Le 14 nivôse de l'an 2, il y a amalgame avec le 1er bataillon de Volontaires nationaux du Pas-de-Calais et le 11e bataillon de Fédérés. Ces mélanges entre anciennes formations de l'armée royale et troupes révolutionnaires, les unes apportant leur expérience militaire et les autres leur enthousiasme, avaient pour but de constituer une armée plus homogène et plus sûre.

Le 18 nivôse an 4, la 14e demi-brigade est réorganisée. Le 1er bataillon de la 175e demi-brigade lui est incorporé le 21 pluviôse suivant. Le 1er floréal de la même année, elle est numérotée par tirage au sort - plus de privilège, même pour cause d'ancienneté - et se nomme désormais 23e demi-brigade de ligne. Le noyau de la 120e de bataille et le 3e bataillon de la 176e y sont également incorporés, dans le courant du 2e trimestre de l'an 5. La 23e demi-brigade participe aux campagnes de Belgique (1792-1793), des Pyrénées et des Alpes (1795-1797), d'Italie (1796-1801).

LE 14e REGIMENT D'INFANTERIE : "LE BRAVE"

La 23e demi-brigade de ligne devient 23e régiment d'infanterie de ligne le 1er vendémiaire an 12, en recevant la 73e demi-brigade de ligne en remplacement de son 3e bataillon détaché à Saint-Domingue et passé dans la 7e demi-brigade selon l'arrêté du 12 floréal de l'an 11.

Le corps reprend son numéro traditionnel et devient en 1803, le 14e Régiment d'infanterie de ligne qui participe notamment à la bataille d'Austerlitz et qui s'illustre particulièrement à Eylau. La fête du régiment est d'ailleurs le 7 février, jour anniversaire de cette dernière victoire. C'est de lui que Napoléon dit, en 1807 : "Je ne suis pas étonné, il y a longtemps que je lui ai donné le nom de Brave"⁴. Son refrain de marche, plus prosaïque, dit tout bonnement :

*"Ah oui, vraiment bon sang, de bon sang,
les cors aux pieds sont vraiment embêtants."⁵*

² Amiot, op. cit.

³ Pour connaître les uniformes successifs et le drapeau d'ordonnance du régiment de FOREZ voir l'ouvrage de Liliane et Fred Fincken, "*L'uniforme et les armes des soldats de la guerre de dentelle*", Casterman 1975.

⁴Cité par Andolenko, "*Recueil d'histoire de l'Infanterie Française*", Paris, 1969, bibliothèque du S.H.A.T., Vincennes.

⁵Bugeaud de la Piconnerie (Thomas-Robert), duc d'Isly, maréchal de France, né à Limoges, 1784, + à Paris, 1849, gouverneur de l'Algérie (1840).

Il combat ensuite en Espagne (1808), en Allemagne (1813), en Espagne à nouveau (1814) puis en France (1814). Son colonel est alors Bugeaud⁶, le futur maréchal de France, l'homme à la célèbre casquette de la conquête de l'Algérie.

Les 2e, 3e et 4e bataillons du 144e de ligne, ainsi que le 1er bataillon du 5e Régiment des Voltigeurs de la Garde y sont aussi incorporés suivant l'ordonnance du 12 mai 1814. Son licenciement est ordonné par Louis XVIII le 23 mars 1815 mais il n'est pas effectif et le 14e continue à servir pendant les Cent-Jours. Le régiment est finalement dissous le 16 juillet 1815.

DE LA RESTAURATION A LA Ve REPUBLIQUE

En 1815, le fond du régiment rejoint la 86e légion de L'Eure. Le 14e régiment d'Infanterie de ligne est reconstitué en 1820. Il participe en 1823 à la campagne d'Espagne, en 1830 à la prise d'Alger, puis en 1855 à la guerre de Crimée et au siège de Sébastopol, en 1859 à la campagne d'Italie et à la guerre de 1870-1871. Il fait partie du corps expéditionnaire qui débarque en Tunisie en 1881.

En 1882 il devient le 14e Régiment d'Infanterie. Il participe, évidemment à la Grande Guerre, reçoit la Croix de Guerre avec trois palmes et porte désormais la fourragère correspondante. Quatre noms de lieux de batailles où il s'est particulièrement distingué figurent sur son drapeau : "Champagne 1915. Les Monts 1917. Picardie 1918. La Marne 1918."

Après la campagne de France (1939-1940), il est dissous. Reconstitué en 1944, le 14e R.I. participe à la Libération de la France. En 1946 il devient le 14e Bataillon d'infanterie, en 1951, le 14e Régiment d'Infanterie Parachutiste de Choc, en 1953 la 14e Demi-brigade d'Infanterie Parachutiste, puis en 1956 le 14e Régiment de Chasseurs Parachutistes qui combat en Afrique française du nord. Le 14e R.C.P. est dissous en 1962, après les accords d'Evian qui mettent un terme à la guerre d'Algérie. Enfin, il fait une brève réapparition avec la création en 1965 de la 1ère compagnie du 14e Régiment d'Infanterie. Création éphémère puisque la compagnie est dissoute dès l'année suivante. Avec les réductions d'effectifs prévues dans l'armée française, il y a peu de chance de voir réapparaître prochainement le lointain héritier du vieux Forez Infanterie de l'époque des guerres de dentelle.

Joseph BAROU



LA VIE MONTBRISONNAISE... IL Y A QUARANTE ANS

Montbrison, il y a quarante ans, semblait une ville bien tranquille, sans quartier neuf, sans tour H.L.M. Mais les anciens logements du centre ville, ainsi, hélas, que les taudis, étaient occupés et à cause de cette concentration, les rues et quartiers étaient plus animés.

Les durs événements de 1940-1945, les graves divisions s'oubliaient lentement. Certes, quelques citadins avaient bonne mémoire et se croisaient sans se regarder ou, si possible, changeaient de trottoir. Les dernières élections avaient amené une toute nouvelle municipalité mais, une fois l'événement passé, les travaux tant attendus pour épurer l'eau ne passionnèrent même pas ; l'épidémie de typhoïde ayant cessé, la peur avait disparu. Bref, on vivait à nouveau, avec les habitudes des gens d'un grand village où tout le monde connaît tout le monde...

Beaucoup d'artisans et de petits commerçants menaient la même vie modeste et calme de leurs parents. Ils travaillaient très habilement et consciencieusement ; leurs métiers, hélas, n'existent plus : forgerons, bourreliers, cordonniers, tonneliers... j'en oublie.

Nombreux étaient les cafés où les artisans allaient avec un client ou un ami. On observait avec sympathie deux bourreliers très matinaux qui interrompaient souvent leur travail pour passer un moment dans le café voisin. Ils y commentaient les événements locaux et recueillaient tous les petits potins de la ville : un bel exemple de vie sans stress d'autrefois.

Des dizaines de petites boutiques ouvertes tous les jours dépannaient le client, les prix comptant moins que la qualité de l'accueil ou le service rendu.

Certes, il y avait aussi d'importantes manifestations de la vie collective, si bien évoquées par Madame Fournier dans ses souvenirs. Les anciens combattants défilaient la tête haute, eux étaient des vainqueurs... Leurs dirigeants parlaient fort et tenaient beaucoup de place. Ils exaltaient un peu le passé.

La procession de la Fête-Dieu constituait une attraction locale importante. Quel beau cortège avec de nombreux enfants, clercs en dalmatique, porteurs d'encensoirs et beaucoup de fidèles. Celle du Voeu de Ville, suivie en principe par les édiles, restait peu connue : l'épidémie de peste de 1646 était bien lointaine...

Les funérailles offraient l'occasion d'un témoignage de sympathie entre les familles. De plus, on accompagnait à pied le corbillard et la longueur du cortège marquait le degré de notoriété du défunt. La presse n'omettait pas de publier les noms des personnalités présentes... dans un ordre protocolaire. Assez fréquemment, un élu prolix prononçait l'éloge du disparu avec une telle générosité que la liste des mérites s'allongeait un peu trop, provoquant quelques sourires très discrets. Au retour du cimetière, une halte dans un café du faubourg de la Madeleine semblait une obligation.

De nombreuses associations musicales, sportives, mutualistes, professionnelles, parfois rivales, se partageaient des adhérents ou des membres honoraires : on se distinguait ainsi de l'autre... éternel besoin. Au Cercle Républicain, se réunissaient les amis de Monsieur Antoine Pinay. On ignorait si la loge des Francs-maçons existait encore. Les concerts de la Lyre dirigée par Monsieur Frot constituaient une occasion de rencontre et de détente tandis que s'ouvraient volets et fenêtres lorsque les P'tits Fifres défilaient.

Peut-être qu'après des années d'épreuves, les relations sociales étaient momentanément moins abruptes, du moins en apparence. Cela ne durera pas, chaque classe reprit rapidement ses distances.

Le simple citoyen se souciait peu des bruits de départ de l'Ecole Normale ou des Assises. La guerre scolaire n'avait pas la virulence ancienne malgré quelques zélés boutefeux.

Mais avant tout, il existait une vie de quartier. Les commerçants habitaient presque tous, au rez-de-chaussée, souvent une petite cuisine en arrière du magasin, et étaient attentifs au moindre incident. On cohabitait, on s'entraidait ou on ignorait les voisins dans une ambiance cordiale ou prudente. La fréquence des rencontres créait obligatoirement des liens, excitait la curiosité des commères.

L'épicier, modèle de brave homme, installait un "brûloir" de café sur le trottoir et une fois par semaine, embaumait le quartier. Toujours serviable, il ouvrait sa boutique de sept heures à vingt heures... et plus. Mais il se redressait fièrement lorsqu'il portait le drapeau des médaillés militaires.

Les soirs d'été, on mettait des chaises sur le trottoir et après souper, on bavardait dans le calme d'une rue sans circulation. C'était un très bon moment de relations amicales qui manquent beaucoup actuellement.

Et puis, il y avait aussi des instants de gaieté et de rires. Dans le voisinage vivait un couple, ramasseur de plantes, une profession sans obligation d'horaires. Ils se contentaient d'une pièce meublée avec une table, deux chaises et un lit... Après une bonne recette, leurs gosiers demandaient à être rafraîchis, et après boire, avaient lieu des scènes de jalousie, même des bagarres... Pendant plusieurs soirs, les gens du quartier, ravis, assistaient au spectacle. Parfois la scène se déplaçait : un soir, la dame qui, d'après les mauvaises langues, avait fait passer du bon temps aux soldats du 16ème - c'était vraiment des histoires anciennes - s'arrêta, titubante sur le bord du trottoir d'en face, puis persévérante, s'y prit à trois reprises pour pénétrer dans son couloir et s'affaler au bas des escaliers ! Son compagnon mangea le bord d'un verre, un jour de fête de Saint-Aubrin, au grand affolement de la serveuse. Le lendemain, il allait fort bien. La fête continuait suivant l'argent disponible et, malgré leur régime irrégulier, ils devinrent très vieux.

On manque maintenant d'animateurs de quartiers aussi inoffensifs et pittoresques. Au sommet de l'équipe des originaux trônait la "Patte à l'oeil", femme instruite qui se complaisait dans une sorte d'ancre, au flanc du Calvaire. Elle avait cependant plusieurs résidences secondaires : les ponts du Vizézy et les passages couverts.

Assise par terre, elle dormait ou déployait le contenu de son cabas, souvent vin rouge et charcuterie. Elle ignorait les curieux et chantonnait. O surprise ! on trouva, un jour, un de mes neveux, à la santé fragile, mangeant le saucisson avec la "Patte à l'oeil", qui l'avait gentiment invité. Imprudent neveu, ramené au logis et plongé aussitôt dans un bain ! Il n'eut pourtant aucun ennui de digestion... Et puis, la "Patte à l'oeil" disparut, le pittoresque en souffrit.

Bien des petites histoires de la vie passée ont été oubliées.

Peu après ces grands événements, Montbrison surprit par sa fronde "poujadiste", ses manifestations qui inquiétèrent l'administration. Les petits commerçants et artisans pressentaient leur disparition. Une bombe explosa dans le bureau des impôts sans - par miracle - faire de victimes... Les hommes politiques, quelles qu'aient été leur fonction et leur célébrité, furent chahutés (Georges Bidault, Antoine Pinay, Claudius Petit). De mémorables réunions eurent lieu salle de l'Orangerie, la petite ville devenait un peu folle.

Et puis le centre fut déserté, on vint seulement y travailler. Les relations sociales disparurent et, le soir, la rue resta vide... plus de chaises sur le trottoir, ni de papotages.

Il y a seulement quarante ans... Madame Fournier, dans ses récits passionnants, remonte beaucoup plus loin. Mais, il m'a semblé qu'à côté de l'histoire de Montbrison, mon quartier avait la sienne.

André MASCLE

Document :

**TRANSACTION POUR LA RECONSTRUCTION
DE L'EGLISE SAINTE-ANNE, ANNEXE DE MOINGT**

19 MARS 1722

Quelques articles relatifs à l'histoire de l'ancien hôpital de Montbrison et de l'église Ste-Anne ont été publiés par J. Barou dans "Village de Forez"¹. Il y est question notamment de la reconstruction de cette église. Une expédition d'un acte du 19 mars 1722 contenant transaction est en effet conservée aux archives de l'hôpital. Deux autres expéditions, par ailleurs non conformes, se trouvent aux archives départementales de la Haute-Loire². Ce document, d'une lecture simple nous a paru publiable dans son intégralité.

Pardevant le no(tai)re royal réservé pour la ville de
Montbrison soussigné en présence des tesmoins apres nommes, sont comparus M(essi)res Claude Paire chanoine et sacristain de lesglize collegiale et royalle de nôtre Dame dud. Montbrison, M(essi)re François de Montchanin aussy chanoine de lad. eglise ; Noble Reymond Boyer de Montorcier Cons(eill)er du roy aux baillage et seneschassée de forest, Noble Pierre Laurant Martin des Pomeys seigneur Dazieu aussy Con(seill)er du roy auxd. sieges ; Noble Bernard Forissier avocat en parlement, Me Claude Joseph Fredière procureur es cours des Forests et Sr Jean Pugnet bourgeois tous habitans aud. Montbrison ; recteurs et administrateurs de Lhosteldieu Ste Anne de la ville d'une part, Messi(re) Antoine Chaulz prestre curé de la paroisse de Moingt et de Ste Anne son anêxe ; Noble Claude Dupuy aussy Con(seill)er du roy auxd. sièges ; Noble Antoine Delavalette aussy avocat en Parlement ; ledit S(ieu)r Jean Pugnet, de S(ieu)r Jean Levet armurier, de S(ieu)r Antoine Desandes cordonnier, de S(ieu)r Jean Chassagnieu serrurier, Pierre Phedide et Claude Charrier tous deux mareschals ferrant ; d'antoine Bouchet, Antoine Paley vigneron et de S(ieu)r Denis Valain hoste ; faisant tant pour eux que pour les autres habitans de lad. annexe d'autre part ;

Lesquels de leurs grés pour conserver lintelligence qui reigné depuis longtemps entre eux et pour prevenir toutes sortes de contestations a ladvenir ont fait les pactes et conventions suivantes ; Sçavoir que lad. eglise de Ste Anne, menaçent une ruine prochaine ; et Estant necessaire d'en faire construire une nouvelle ; qui soit commune comme lancienne, entre ledit hosteldieu et lesdits habitans, lad. esglise sera construite dans l'emplacement destiné pour cela ; conformément au plant qui a esté choisy par lesdits sieurs recteurs ; laditte esglise aura cinquante pieds de longueur et lon luy donnera une largeur proportionnée laditte eglise sera commune entre les religieuses dudit hosteldieu, et les habitans, les offices de la paroisse et des religieuses si feront dans des heures differantes pour ne point se troubler ny croizer ; en sorte que les jours des dimanches, les vêpres desd. Dames reglligieuses soient finies a deux heures precisement. Lentretien du maitre autel se fera comme cy devant ; le tabernacle estant en commun entre les dames relligieuses et la paroisse laquelle fera faire la chaire et les bancs que lont mettra dans le choeur, vis a viez de la grille des relligieuses, sans en pouvoir mettre devant icelle ;

Lesd. S(ieur)s recteurs feront faire la balustrade qui separera le choeur davec la nef ; immediatement apres lad. balustrade, lesd. S(ieur)s recteurs prendront une espace de dix pieds en

¹ N° 19, p. 19-20 notamment.

² 1H147, 17-19.

longueur, et dans toute la largeur de lad. Eglise, pour faire des tombeaux voutés pour la sepulture des biensfacteurs dud. hosteldieu, et de ceux qui desireront sy faire enterrer dont led. S(ieu)r curé fera les enterremens, le surplus dud. terrain jusques a la maitresse porte dans toute la largeur et longueur apartiendra a la parroisse, et la fabrique accordera des bancs et tombeaux à ceux qui en demanderont en sorte que neantmoins lesglise n'en soit pas embarrassée ; qu'il ny aye qu'un rang de bancs de chaque costé, dont la largeur ne pourra estre que de cinq pieds ; la parroisse fera cadetter³ toute cette espace, les recteurs feront faire une cève dans un des costés delad. eglise, pour y transporter tous les ossemens de morts qui sont dans l'ancienne eglise et dans le cemetière, lequel sera miné jusques a la profondeur de quatre pieds pour en retirer lesdits ossemans ; ceux des habitans de laditte parroisse qui n'auront pas de tombeaux dans la ditte eglise, feront enterrer leurs morts dans le cemetière qui est hour la ville dont lesd. S(ieur)s recteurs accordent auxd. habitans la moitié à prendre du costé de soir ;

Lesdits sieurs et recteurs feront bâtir un clocher à tenir deux cloches que la fabrique entretiendra a l'advenir ; et une sacristie voutée derriere le maitre autel du costé de midy dont la parroisse fera faire les armoires, tables, portes de menuiserie, vitres, et ferrures, les sieurs recteurs fourniront tout le surplus, feront blanchir toute lad. eglise en dedans, fourniront toutes les vitres et vitraux avec les ferrures necessaires ; l'alalignement delad. eglise et bastimens et joignans se prendra de l'enchant de chez Bourboulon, en droite ligne, jusques a la maison de la nommée Marguerite Fontaine et de la toujours en droite ligne, jusques a la muraille de l'ancienne eglise qui est actuellement existante ;

Lesdits sieurs curé et habitans se departent, et cedent auxdits sieurs recteurs et audit hosteldieu la propriété et tout le droit qu'ils ont et peuvent avoir sur le terrain de cemetière qui joint les bastimens dudit hosteldieu sur celluy de l'ancienne eglise et du choeur des religieuses, consentans que ledit hosteldieu en dispose a l'advenir incommutablement, et le destine a tel usage que bon luy semblera, comme aussy lesdits s(ieu)r curé et habitans se departent de l'opposition par eux formée a l'ordonnance de Monseigneur de St George archevêque de Lyon qui ordonne le démolissement de la chapelle de St Lazare⁴ et en accorant les matériaux aud. hosteldieu, lesquels seront employés a la construction de lad. Eglise ; et promettent de rapporter dans un mois à compter de ce jourd'huy main levée de l'opposition faite par les religieux de la Chaize Dieu par lad. ordonnance et pour mettre lesdits sieurs recteurs en etat de faire laditte construction, et y contribuer par lesd. sieurs curé et habitans autant qu'ils le peuvent eû egard au petit nombre et a la pauvreté de la plus part d'eux⁵ ;

Ledit s(ieu)r curé promet et s'oblige de fournir auxdits S(ieu)r)s recteurs la somme de cent cinquante livres, moitié dans six mois, et l'autre moitié un an après ; et lesdits sieurs habitans solidairement sans division ni discussion aquoy ils renoncent promettent et s'obligent de payer auxdits sieurs recteurs la somme de six cens livres sçavoir trois cens livres dans six mois et les trois cens livres restantes a la fin de l'oeuvre de lad. eglise, laquelle somme de six cens livres ils se réservent de lever et imposer tant sur eux que tous possedans fonds dans lad. parroisse ainsi qu'il se pratique dans pareil cas, et lesd. S(ieu)r)s recteurs s'engagent solidairement auxdits noms de faire faire lad. eglise et sacristie et autres choses enoncées dans le present acte ; dans le terme de deux annels et demy ; au cas pourtant qu'il n'arrive point de maladie contagieuse⁶ ; le dessus de la sacristie destiné par lad. parroisse appartient auxdits S(ieu)r)s recteurs pour y faire leurs archives dudit hosteldieu, et les matériaux de lad. eglise ancienne leurs appartiendront aussy ; à la reserve des pierres des tombeaux qui sont dedans appartiendront auxdits

³ "cadetter" : recouvrir de cadettes, dalles carrées de pierre servant au dallage.

⁴ La chapelle St-Lazare, reste d'une maladrerie située à Moingt.

⁵ La paroisse Ste-Anne, la plus petite de la ville, comprend le territoire de Montbrison situé au sud du Vizézy, essentiellement le quartier de la rue de Moingt et celui, assez pauvre, de la Porcherie. Elle ne compte que 200 communiants (St-André en a 1 800, Ste-Madeleine 500, St-Pierre, 400). Cf. Vachet, "Les paroisses du diocèse de Lyon", 1899.

⁶ Il s'agit, bien sûr, de la peste, encore redoutée.

habitans, ainsy lont voulus et promis observes, a peine de tous depans, dommages et interests, par obligations soumissions, renontiations, et clauses necessaires, fait et passé dans ledit hosteldieu le dix neuf mars mil sept cent vingt deux, apres midy, en presence de Noble Gilbert Poncet Con(seill)er du roy aux baillage et senechaussée de Forests, de S(ieu)r Antoine Bernard maitre charpentier et Mr Jacques Duverdier praticien dudit Montbrison qui ont signés avec lesdittes parties excepté lesdits Phedide, Bouchet et Paley qui ont declarés ne le sçavoir faire de ce enquis et sommés ; Ainsi signé...

*
**

Voici maintenant la transcription de la lettre qui accompagnait à la Chaise-Dieu cette expédition, du 9 avril 1722, adressée au "Tres Reverent Dom Jean Malvergne procureur de l'abbaye de la Chaize dieu". Elle donne un aperçu de l'état d'esprit qui régnait au sein de la communauté paroissiale au moment de la transaction. Elle est signée Dupuy, conseiller du roi et Delavalette, avocat :

"Comme faisans nombre des parroissiens de Ste Anne annexe de Moing, dont vous etes messieurs les curés primitifs, agreez que je vous informe de ce qui s'est passé il y a environ trois semaines pour le bien commun de la parroisse et de l'hotel dieu a loccasion de la cheute subite de partie du lambry de l'eglise Ste Anne, et des aumônes que l'hotel dieu s'est promis du jubilé qui devoit etre ouvert le dimanche de la passion, je vous envoie a cet effet l'acte passé entre les principaux habitans et Mrs les recteurs, ou vous verrez l'attention que nous avons faite a vos interets en refermant votre desistement d'opposition a la demolition de la chappelle de St Lazare dont on voudroit employer les materiaux a la construction d'une nouvelle eglise que messieurs les recteurs s'obligent de faire beaucoup plus vaste que la nôtre qui menace une ruine prochaine, et dont les reparations couteroient vraysemblablement beaucoup plus que nous navons offert pour le nouveau bâtiment ; vous etes messieurs sages et prudents, et trop zelés pour le bien public de l'eglise et des parroissiens pour desaprouver lempressement quils ont eu de profiter de ces deux conjonctures qui ont fait craindre du peril en la demeure ; on ne voit pas que vos interets y soient blessés en rien puisqu'ils demeurent toujours sauf et dans leur entier ; nous vous prions dy faire attention, dy deliberer pressamment pour nous envoyer votre approbation, et consentement, car on perdroit une occasion qu'il seroit difficile de recouvrer ; c'est un grand procez de scavoir si l'eglise est de la parroisse plutost que de l'hotel dieu ; quant il seroit décidé en faveur de la parroisse, ce qui est incertain il faudroit faire une nouvelle eglise dont la depense excederait ce que les habitans devoient y contribuer ; ils font des efforts pour profiter de la disposition ou ils voient les personnes et les choses ; c'est l'avis que Mr Dupuy Conseiller, et moy avons l'honneur de vous donner en vous assurant que nous sommes avec toute la considération possible,

Mon tres Reverend pere
Vos tres humbles et obeissants serviteurs

Delavalette, avocat Dupuy C(onseill)er"

*
**

Cet arrangement conclut un interminable différend qui opposait les administrateurs de l'hôpital de Montbrison et le curé de Ste-Anne de Moingt soutenu par l'abbé de la Chaise-Dieu à propos de l'utilisation de la l'église Ste-Anne, un édifice religieux pourtant modeste. La chapelle Ste-Anne fut reconstruite et utilisée jusqu'à nos jours ⁷...

Philippe POUZOLS

⁷ Ste-Anne est désaffectée depuis le départ de l'hôpital pour le quartier de Beauregard (1975).

Boisset-les-Montrond :

HISTOIRE D'EAUX...

Limitée par la Loire, un peu avant l'Isle et jusqu'au pont de Montrond, la commune s'est installée sur la rive gauche du fleuve. Après le domaine de l'Isle, vient la rejoindre à gauche un de ses affluents, la Mare. La Mare ou Ojon prend sa source près de la Sauvetat, à Saint-Anthème et descend en cascades étincelantes entre les arbres de Gumières, au Saut du Diable, passe à Soleymieux, entre fougères et rochers, pure et cristalline sous le soleil d'été. Elle s'assagit à Saint-Marcellin et se faufile sous le Pont du Diable à Védrines. Puis c'est la plaine, Sury-le-Comtal où nonchalamment elle s'étale sous les arbres. A l'entrée de l'Hôpital-le-Grand, c'est la Curraize qui lui apporte son obole... et en serpentant au fond d'un petit vallon, la Mare arrive aux pieds de la Dame, fait un détour vers le village de Boisset, et s'en va, mouvante et verte sous les feuillages de la Garenne, rejoindre la Loire.

Très capricieuse, torrentueuse, elle peut devenir envahissante, lorsque les pluies de printemps ou d'automne viennent gonfler son flot. Et c'est à ce moment-là que la Loire ne manque pas, elle aussi, de déchaîner sa colère, emportant tout sur son passage, arbres, animaux, objets familiers et ustensiles de ménage... faisant refluer la Mare qui envahit terres, prés et jardins, dans un bruit sourd venu du profond des abîmes... Les colères de la Loire... Comment évoquer les vers de Ronsard devant cette furie ?

"... ma blonde Loire et sa grâce angevine..."

La gorge serrée par l'angoisse, chacun attend le spectacle de désastre que laissera le fleuve lorsqu'apaisé, il rentrera entre ses berges pierreuses.

Un autre petit ruisseau, l'Ecouaron vient d'Unias et rejoint discrètement la Mare ; son eau claire murmure sur le gravier et entretient sur ses bords une herbe verdoyante.

Le Béal ou Bief des moulins commence à l'Hôpital-le-Grand. Son eau est prise dans la Mare. Il alimentait autrefois trois moulins, deux à l'Hôpital et le dernier à Boisset, avant de rejoindre la Mare. C'était le Bief de la famille de Meaux.

Le ruisseau appelé Gand, qui traverse les Ambressets, les Champs Blancs, les Etangs et se termine dans les terrains de Sourcieux, fait fonction de fossé d'assainissement. Dès les premiers jours de juin, il foisonne d'iris d'eau tout dorés parmi les roseaux.

L'étang des Appreaux, d'une superficie de douze hectares, est le dernier étang de Boisset. Avant l'assainissement de la Plaine du Forez, la commune qui s'étendait sur 810 hectares, comptait 66 hectares d'étangs(1). Les mouettes s'ébattaient sur ce miroir bleuté, tandis qu'entre les joncs le héron "au long bec, emmanché d'un long cou" attend la tanche frétilante qu'il happera au passage...

Autrefois, beaucoup de maisons possédaient un puits : on tirait l'eau à la chaîne, les mieux outillés avaient installé une pompe. Grâce à son pendule, le curé Bouthéon avait trouvé des puits qui ne tarissaient jamais. Le puits communal ou Puits de la Cure, au début du chemin des Piorons, a été comblé et rasé. Il était bâti en cailloux roulés et couvert de tuiles.

On avait encore des "pêchoires" comme à la Dame, des "boutasses" ou mares, derrière presque toutes les fermes : elles servaient à abreuver les vaches et à faire barboter les canards...

Et les sources ? A Boisset, j'en connais deux : une à Seyves entre le mamelon et la Mare. On l'appelait la Fonts Durieux, du nom des propriétaires de la petite maison qui regardait la rivière. L'eau jaillissait entre les grains de sable en faisant des bulles. On se regardait dans sa coupe arrondie entre les fougères et les herbes... Hélas, elle mourait aussitôt née : le trop plein faisait cinquante mètres et s'en allait couler dans la Mare. L'eau en était si bonne que les religieuses du couvent avaient le droit de venir en chercher.

La seconde de ces sources, entre les Champs Blancs et les Ambressets a une eau particulièrement fraîche. Autrefois, les paysannes y déposaient leurs "mollettes" de beurre pendant la nuit, avant de les porter au marché de Sury ou de Montbrison.

Aujourd'hui on possède un frigidaire... Chacun a installé l'eau sur l'évier, et les jardins et les champs sont arrosés par aspersion...

Du Canal du Forez, je voudrais encore vous parler. Cet ouvrage très important avait été créé pour arroser la plaine et assurer sa fertilité en périodes sèches. Monsieur Graeff, ingénieur des Ponts et chaussées, à cette époque propriétaire du domaine de la Dame en fut à la fois un des instigateurs et l'architecte, conducteur des travaux. Monsieur Francisque Balaÿ a été son ardent collaborateur. Ce qui valut à la commune de bénéficier de la section 1 de l'artère de l'Hôpital-le-Grand.

Aujourd'hui, plus de chutes frémissantes venant régulariser la pente du Canal. Le petit aqueduc de Boisset n'est plus utilisé : il a 100 ans... Les "déversoirs" où l'eau courait frangeant d'écume les ronciers et les églantiers sont secs... Les vannes sont supprimées. Les rigoles où se partageaient les différentes artères ne se déroulent plus comme ruban d'acier, entre myosotis et boutons d'or... Plus de demoiselles bleues et vertes sur les joncs... plus de têtards dans les rigoles ou gaiement nous pataugions... Plus de grenouilles aux yeux dorés, cachées sous les feuilles d'oseilles sauvages...

Dans la traversée du village, on a remplacé le Canal par un espace de verdure fleurie, avec des arbustes : parking propre et accueillant, le quartier s'en trouve rajeuni.

Une anecdote amusante terminera mon inventaire.

A la ferme du Colombier, en haut du village, occupée par Jean Vially son père et ses descendants après lui, il y avait beaucoup de monde, beaucoup de personnel pour s'occuper des travaux multiples du domaine : le grand valet, le bouvier, le vacher, le laboureur, ceux qu'on embauchait à la "loue" à Sury ou à Montbrison, le berger des moutons, les bonnes... Et tout ce monde à nourrir créait un entrain incroyable. Toutes les semaines de l'année, une lavandière venait s'occuper du lavage du linge. Trempage, décrassage, bouillissage dans des baquets fumants, avec l'eau du puits. Depuis l'aménagement du Canal et la construction d'un lavoir tout près de la maison Rivollier, il n'est plus nécessaire d'aller rincer le linge à la rivière.

Or, un certain matin d'été, avant que le soleil ne soit trop haut, et darde ses rayons sur le petit village, la patronne demanda à un jeune valet la Blonde, petite jument fine et nerveuse, à la charrette, et de bien vouloir emmener ladite laveuse et son chargement, jusqu'au lavoir.

Ayant chargé les corbeilles ruisselantes, la planche, la brosse, le battoir et la laveuse, le jeune homme d'un pas lesté sauta dans la carriole, et au trot, la Blonde s'en fut.

Au tournant, vers le Clos de la Cure, notre jeune imprudent eut l'idée d'essayer son fouet. D'un geste vif, il donna un léger coup de lanière à la Blonde. Aïe ! La réaction ne se fit pas

attendre... Elle démarra d'un bond, descendit la côte comme une flèche, sans souci de ce qu'elle traînait, passa devant le maréchal-ferrant et le boulanger d'un train d'enfer, évita le pont, et, naseaux en feu s'abattit dans le canal dans un bruit fracassant ! Laveuse, cocher, corbeilles, draps, torchons, chemises prirent un bain forcé tandis que la Blonde se débattait entre les brancards de la charrette cassée...

Les voisins, alertés par le vacarme, accoururent au secours de la jument et de sa voiture. La laveuse, quant à elle, dut aller jusqu'à la Vergnia, flanquée de deux ou trois gamins de Boisset afin de repêcher au fil de l'eau les pièces de la "lavée" que le courant emportait.

Qu'a dit le patron de cet exploit ? Et que fit le valet ? Le village a bien ri... et on en rit encore.

Marie GRANGE

(1) Nomenclature des étangs situés sur le territoire de la commune d'après la rente de Boisset de 1677 (archives de la Diana, Série 1E1 cote 37) :

L'étang Pupin (92 cartonnées), étang de la Rivolière, péchoire : sous les Vignes, étang Serralier (50 cartonnées), étang de la Pierre (80 cartonnées), étang du Plat (70 cartonnées), étang des Appreaux, étang Puy, étang des Brosses, étangs de la Torta et de Malita, étang Couzon, étang du sieur Lyonnet, étang de Bouchetal.

En tout 66 hectares d'étangs, séparés par des fossés, chemins, cheneviers. Ces étangs étaient situés sur le côté gauche de la route, en descendant au Cerizet. Et la population de Boisset était aussi chétive, fiévreuse et lymphatique que partout ailleurs dans la plaine semée d'étangs.



BIBLIOGRAPHIE FOREZIEENNE

Notre bibliographie nous conduit d'abord à St-Etienne, avec trois ouvrages :

- Liogier (Geneviève) et Rivatton (Bernard) : *Promenades dans Saint-Etienne d'hier et d'aujourd'hui*, St-Etienne, Action Graphique, 1992.

Les Stéphanois aiment leur ville et ils ont bien raison ; ils essaient de la faire mieux connaître et elle en a besoin ; en effet, on dit souvent *qu'il n'y a rien à visiter ou qu'il n'y a pas de monuments historiques à S-Etienne* : le livre alerte et documenté de Geneviève Liogier et de Bernard Rivatton démontre le contraire et permettra aux Foréziens de découvrir (ou redécouvrir) le chef-lieu du département. St-Etienne est riche d'un patrimoine monumental qui remonte au Moyen-Age lorsque la ville se développait autour de son bourg, fondé par le seigneur de St-Priest, et de l'abbaye de Valbenoîte. Ancrée dans une histoire ouvrière qui lui a imprimé sa marque, elle a aussi tout un patrimoine industriel et artistique et une tradition humaine faite de solidarité et de convivialité.

La visite que nous proposent Geneviève Liogier et Bernard Rivatton nous conduit dans les quartiers anciens (autour de la Grand'Eglise et de la place du Peuple) mais aussi dans les hauts lieux de la passementerie (la Chambre de Commerce, l'ancienne Condition des Soies, les hôtels particuliers des fabricants, les immeubles de passementiers). Elle nous fait découvrir ses musées: musée du Vieux St-Etienne (ancien hôtel de Villeneuve, XVIIe s.), musée de la Mine (Puits-Couriot), musée d'Art et d'Industrie qui évoque les industries de l'arme, du cycle et du ruban, musée d'Art Moderne dont la création a été un événement. Mais les quartiers du "*glorieux XIXème siècle*" (de Badouillère à Chateaucieux) ne sont pas oubliés, ni la traversée de la ville en tram, ni St-Victor et le barrage de Grangent...

On nous montre aussi une ville tournée vers l'avenir - le développement de la recherche scientifique, le pari fait, dans les années 60, sur l'Université - une ville créative - le théâtre, les arts, la musique -, une ville à taille humaine.

Bref, il s'agit non seulement de Promenades dans Saint-Etienne mais aussi d'une mise en perspective à la fois érudite et accessible et, ô combien, chaleureuse, d'une histoire urbaine qui n'oublie pas les hommes et l'attachement qu'ils portent à leur cité.

- Hardouin-Fugier (Elizabeth), Bringuier (Hélène), Marthourey (Albert) et Tomas (François) : *Naissance de la ville industrielle. Les Dalgabio en Forez (1760-1831)*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes et Ecole d'Architecture, 1988.

La recension des livres consacrés à Saint-Etienne nous permet de réparer un oubli, celui de la présentation d'un travail collectif paru en 1988 et consacré à l'histoire urbaine de St-Etienne et à celle d'une famille d'architectes d'origine italienne, les Dalgabio, qui joua un rôle important dans son développement. C'est l'époque où Saint-Etienne passe du statut de bourgade à celui d'une ville moderne. Ce fut l'architecte Jean Michel Dalgabio qui lui donna, dans le cadre d'un nouveau plan d'urbanisme, de nombreux bâtiments - dont l'hôtel de ville et le palais de justice - d'un style néo-classique qui porte sa marque.

En fait, les Dalgabio étaient arrivés en Forez vers 1760, pour répondre à l'appel de gentilshommes du Montbrisonnais qui construisaient ou restauraient leurs châteaux : Goutelas, reconstruit sur les plans de Michel-Ange Dalgabio (1711-1778), Beauvoir (Arthun) et le château Chabert (Boën) construits sur ceux de Michel Dalgabio (1754-1823), neveu du précédent.

Très naturellement les Dalgabio viennent ensuite à Saint-Etienne où ils participent à l'aménagement de la première ville industrielle de France. Jean-Michel Dalgabio (1788-1854), architecte-voyer de la ville, déjà cité, joue alors un rôle considérable ; il terminera sa carrière à Lyon où sa notoriété en fait le secrétaire de la société académique d'architecture et un membre du jury du concours de l'école des Beaux-Arts.

Albert Martourey et François Tomas présentent Saint-Etienne et l'essor de la ville et son nouvel urbanisme au XIX^{ème} siècle. Elizabeth Hardouin-Fugier étudie le rôle joué par Jean Michel Dalgabio à Saint-Etienne ; Hélène Bringuier rassemble les éléments, sur trois générations, de l'histoire d'une famille d'architectes. Etonnante rencontre d'une dynastie de bâtisseurs et d'une province.

- Sanguedolce (Joseph) : *Parti pris pour la vie. L'aventure des hommes*, Paris, V.O. éditions, 1993.

Joseph Sanguedolce a une biographie exemplaire du monde ouvrier stéphanois : fils d'immigré italien, galibot à la mine à douze ans, résistant, déporté à Dachau, secrétaire général de l'U.D. C.G.T., maire de Saint-Etienne. Il ne met pas, certes, son drapeau dans sa poche. Mais son livre n'est pas un ouvrage de polémique et il sait faire oeuvre d'historien, prendre de la hauteur tout en gardant le souci du détail vrai et la chaleur du militant. Le témoignage sur les grèves ouvrières pendant la Résistance est particulièrement intéressant. Le livre vaut aussi par la richesse de l'iconographie (photos, articles de presse, tracts).

Plusieurs travaux enrichissent notre connaissance du Forez et de ses marches au point de vue ethnologique, géographique et monumental :

- Bouiller (Robert) : *Une vie, un musée, commentaires et réflexions sur l'oeuvre d'Alice Taverner*, Ambierle, Centre de Recherches Ethnologiques du musée Alice Taverner, Etudes et Documents n° 30, 1992.

Véritable "quête du temps perdu", la réalisation du musée d'Ambierle fut à la fois une aventure - celle d'Alice Taverner - et une création que retrace Robert Bouiller ; il note avec finesse :

Au-delà de ce que représente le musée d'Alice Taverner, ou de ce qu'il deviendra, n'est-ce pas encore faire de l'ethnographie que de s'arrêter un instant sur les péripéties et les motivations profondes d'une activité créatrice ?

- Mémoire Forézienne : *Signes et rites de protection de l'espace domestique rural forézien*, rapport pluriannuel de recherches en Sciences Humaines du C.N.R.S., 1991.

L'association Mémoire Forézienne qu'anime Lucien Barou étudie, d'après une enquête faite sur le terrain, les signes et les rites de protection (par exemple, le monogramme IHS, les statues de la Vierge, les croix, etc). C'est une précieuse contribution à notre connaissance des mentalités collectives en Forez. Intéressante iconographie.

- Girardet (Jean-Guy) : *Le canton de Saint-Symphorien-de-Lay. Population, agriculture et textile aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Saint-Symphorien-de-Lay, Les Chemins du Passé, 1993.

Jean-Guy Girardet, bibliothécaire à la B.M. de Saint-Etienne, avait fait en 1977-1978 une maîtrise de géographie rurale qui, actualisée, vient d'être publiée par les Chemins du Passé. C'est une étude en profondeur d'un morceau de cette France rurale qui se défait en partie aujourd'hui. Situé dans la montagne beaujolaise - mais nous sommes encore dans le département de la Loire - le canton de Saint-Symphorien-de-Lay trouve son originalité dans l'interpénétration des activités rurales et industrielles (le textile, le travail à domicile). Il est étudié

ici avec les méthodes fécondes de la géographie humaine et la connaissance intime que l'auteur a de son pays d'origine.

- Berchoux (René) : *La chapelle de Néronde*, 1992 et *Images de Néronde*, 1993.

Ces deux petites brochures sont l'oeuvre de René Berchoux qui anime la revue Jarnicoton ; elles nous invitent à une excursion jusqu'à Néronde, ancienne ville-forte située à la frontière du Forez et du Beaujolais. Il faut monter jusqu'à la chapelle du XIV^{ème} s. qui domine le village pour admirer la piété, la Vierge Noire, le clocher-mur de la chapelle et évoquer les personnages du père Coton, du sculpteur Foyatier et de Mgr Lavallée.

- Assier (Pierre-Marie d') : *La chapelle des Martyrs*, Feurs, 1993.

L'association de la chapelle des Martyrs de Feurs vient de rééditer la brochure du maire de Feurs qui, en 1823-1826, fit édifier une chapelle expiatoire à l'emplacement où furent fusillées et enterrées les victimes foréziennes de la Terreur.

Cette réédition - qui coïncide avec le bicentenaire des événements de la Terreur - est précédée de préfaces qui expliquent le sens de cette construction. On lira aussi une excellente étude de Philippe d'Assier consacrée aux deux frères Joseph et Pierre-Marie d'Assier, qui furent successivement maires de Feurs. Mais c'est aussi un monument que son style néo-classique rend aujourd'hui intéressant au point de vue architectural et que, d'ailleurs, les auteurs de l'ouvrage sur les Dalgabio (cf. supra) attribuent à Jean Michel Dalgabio plutôt qu'à Joseph d'Assier.

Nous terminons notre tour d'horizon en revenant à Montbrison avec un peintre et un poète :

- Tillon (Philippe) : *Charles Beauverie, peintre-graveur (1839-1923)* dans *Nouvelles de l'Estampe*, n° 126, dec. 1992. En vente au musée d'Allard, à Montbrison.

Le musée d'Allard a présenté dans une belle exposition (février-mai 1993) l'oeuvre gravé de Beauverie, le peintre de Poncins, l'illustrateur du Forez pittoresque de Thiollier. Les *Nouvelles de l'Estampe* en ont publié, sous la signature de notre compatriote Philippe Tillon, un catalogue raisonné auquel il faudra désormais se reporter pour connaître ce peintre-graveur qui affectionnait les jeux de l'eau et de la lumière ; de belles gravures sur cuivre évoquent, en particulier, les paysages d'Auvers-sur-Oise où résida Beauverie.

- Levet (Henry Jean-Marie) : *Cartes Postales. Présentation et chronologie de Michel Bulteau*. Paris, la Table Ronde, 1993.

Henry Levet (1874-1906) était né à Montbrison ; son père et son grand-père furent députés de la Loire et habitaient l'immeuble actuel du Crédit Agricole. Le jeune poète fréquenta beaucoup la bohème parisienne et le cabaret du Chat Noir avant de faire une courte carrière de diplomate interrompue par une mort prématurée ; il publia quelques plaquettes, des textes dans des revues. Son recueil *Cartes Postales* attira l'attention. Son oeuvre poétique est rééditée sous ce titre dans une nouvelle collection de poche ; ce qui permettra aux Foréziens d'accéder facilement à une oeuvre qu'ils connaissent mal et qui eut et a pourtant de nombreux fervents : André Gide, mais aussi, plus récemment, Yves Bonnefoy et Marcel Jullian l'ont accueillie dans leurs Anthologies de la poésie française. Paul Morand, Valéry Larbaud, Léon-Paul Fargue et Claude Roy ont dit successivement leur admiration pour Henry Levet.

Claude LATTA